

Québec, le 19 août 2022



Objet : Demande d'accès aux documents

N/Réf : 2022-08-04-001

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel le 4 août dernier, concernant les rapports d'inspection d'encans d'animaux.

À cet égard, il appert de l'analyse du dossier que nous ne pouvons y répondre que partiellement. En conséquence, vous trouverez ci-joint les informations accessibles en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) ci-après « Loi sur l'accès », détenues par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Dans les documents qui vous sont transmis, vous constaterez que certains renseignements ont été caviardés conformément aux articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès.

Ainsi, les articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès ne nous permettent pas de donner accès à certaines informations puisqu'elles renferment des renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.

Enfin, nous refusons l'accès et avons caviardé des renseignements en application de l'article 28 de la Loi sur l'accès, qui oblige un organisme public à refuser, dans certaines circonstances, de confirmer l'existence de renseignements obtenus par un organisme qui en vertu de la loi, est chargé notamment de prévenir et détecter les infractions aux lois. Suivant cette disposition, nous ne pouvons vous confirmer l'existence de renseignements visés par votre demande puisque cette seule confirmation ou non risquerait d'entraîner l'une des conséquences prévues par cette disposition.

Conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente jours de la présente décision. Vous trouverez ci-joint les explications relatives à l'exercice de ce recours.

...2

Pour toute information, vous pouvez contacter madame Edith Couture, adjointe à la responsable de l'accès à l'information, par courrier électronique à accesinformation@mapaq.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Odile Koch
Secrétaire générale et directrice de la coordination ministérielle
Responsable de la Loi sur l'accès

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
(Chapitre A-2.1)

AVIS IMPORTANT

Par souci d'équité envers tous les demandeurs, **depuis le 1^{er} avril 2017**, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation applique de façon intégrale le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (chapitre A-2.1, r. 3), pour toute demande de documents comportant 150 pages et plus et ce, sans regard du mode de transmission exigé par le demandeur. Pour plus de détails, consultez le mapaq.gouv.qc.ca/accesinformation.

Article 28

Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans un document qu'il détient dans l'exercice d'une fonction, prévue par la loi, de prévention, de détection ou de répression du crime ou des infractions aux lois ou dans l'exercice d'une collaboration, à cette fin, avec une personne ou un organisme chargé d'une telle fonction, lorsque sa divulgation serait susceptible:

1° d'entraver le déroulement d'une procédure devant une personne ou un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles;

2° d'entraver une enquête à venir, en cours ou sujette à réouverture;

3° de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois;

4° de mettre en péril la sécurité d'une personne;

5° de causer un préjudice à une personne qui est l'auteur du renseignement ou qui en est l'objet;

6° de révéler les composantes d'un système de communication destiné à l'usage d'une personne chargée d'assurer l'observation de la loi;

7° de révéler un renseignement transmis à titre confidentiel par un corps de police ayant compétence hors du Québec;

8° de favoriser l'évasion d'un détenu; ou

9° de porter atteinte au droit d'une personne à une audition impartiale de sa cause.

Il en est de même pour un organisme public, que le gouvernement peut désigner par règlement conformément aux normes qui y sont prévues, à l'égard d'un renseignement que cet organisme a obtenu par son service de sécurité interne, dans le cadre d'une enquête faite par ce service et ayant pour objet de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, susceptibles d'être commis ou commis au sein de l'organisme par ses membres, ceux de son conseil d'administration ou de son personnel ou par ceux de ses agents ou mandataires, lorsque sa divulgation serait susceptible d'avoir l'un des effets mentionnés aux paragraphes 1° à 9° du premier alinéa.

Article 53

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

Article 54

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

Article 51

Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

Article 135

Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.



Date: 2020-01-27

Heure d'arrivée: 13:30

Numéro du rapport d'inspection: 2884210

Raison de la visite: Bien-être animal (20)

Exploitant: COOPERATIVE DES ENCANS D'ANIMAUX DU BAS-SAINT-LAURENT

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 3229 ROUTE 132 OUEST, RIMOUSKI, G0L1B0, (Québec)

Numéro de dossier: 747580 - 1

Numéro spécifique: EA-006

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

REMARQUES

- 1) Visite d'évaluation du bien-être animal et de la traçabilité par [REDACTED], vétérinaire et [REDACTED], inspectrice.
- 2) Les veaux qui sont euthanasiés doivent être saignés au cœur (tamponnade cardiaque) en plus d'être percutes pour assurer une mort rapide et sans douleur.
- 3) Le document sur la tamponnade cardiaque sera envoyé par courrier électronique.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, LEVIS, G6V9L4, (Québec)

Téléphone: 418 834-6740 [REDACTED]

Télécopieur: 418 834-6765

Courriel :

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2020-01-27

Signature :

[REDACTED]

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 2884210 a été remis à [REDACTED]

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature :

[REDACTED]



Date: 2021-11-22

Heure d'arrivée: 15:15

Numéro du rapport d'inspection: 3394409
Raison de la visite: visite bien-être animal (20)

Exploitant: MARCHE D'ANIMAUX VIVANTS VEILLEUX & FRERES INC.

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 1287 14E AVENUE, LA GUADELOUPE, G0M1G0, (Québec)

Numéro de dossier: 747728 - 1

Numéro spécifique: EA-005

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Donner les soins de santé exigés par l'état des animaux, y compris l'euthanasie s'il y a lieu.	Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / veau [REDACTED] boiterie sévère patte avant droite, non-transportable, à euthanasier Non-Conforme / Allure générale anormale / Porcins / truie [REDACTED], mis à part dans un parc, boiterie sévère et faiblesse des pattes arrières, non-transportable, à euthanasier Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / veau [REDACTED] agonisant, en décubitus latéral, très abattu à euthanasier immédiatement
2	Mettre en tout temps de l'eau à la disposition des animaux et la renouveler régulièrement.	Non-Conforme / Absence d'eau / 3 gros veaux de boucherie sont dans le dernier parc du côté après la vente. Les veaux n'ont pas d'eau.

TRAÇABILITÉ DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Vérification des renseignements transmis au gestionnaire de la banque de données se rapportant aux numéros d'identification suivants.	Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / veau non-vendu / [REDACTED]

REMARQUES

Évaluation du bien-être animal et de la traçabilité par [REDACTED] vétérinaire et [REDACTED] inspecteur.

Les animaux agonisants doivent être euthanasiés immédiatement, ils ne peuvent pas attendre d'être euthanasiés lorsque le récupérateur passe en fin de journée.

Un animal qui ne se lève pas ne peut être déplacé en le tirant par la tête ou une patte. Les animaux non-ambulateurs doivent être euthanasiés sur place ou transportés à l'aide d'une brouette, un traineau ou par un autre moyen physique.

La violence verbale, l'intimidation et le manque de respect ne seront pas tolérés. C'est tolérance zéro pour toute forme de violence ou non-respect.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consultez le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

« Pour de plus amples informations concernant les mesures de prévention de la COVID-19 dans votre milieu de travail, veuillez consulter la trousse d'outils COVID-19 disponible au www.cnesst.gouv.qc.ca ou composer le 1-844-838-0808. »

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, LEVIS, G6V9L4, (Québec)

Téléphone: 418 834-6740 [REDACTED]

Télécopieur: 418 834-6765

Courriel :

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2021-11-22

Signature : [REDACTED]

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3394409 a été remis à [REDACTED]

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature :



Date: 2021-07-21

Heure d'arrivée: 16:15

Numéro du rapport d'inspection: 3356961
Raison de la visite: visite bien-être animal (20)

Exploitant: MARCHE D'ANIMAUX VIVANTS VEILLEUX & FRERES INC.

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 1287 14E AVENUE, LA GUADELOUPE, G0M1G0, (Québec)

Numéro de dossier: 747728 - 1

Numéro spécifique: EA-005

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

REMARQUES

- Voici le plan proposé par [REDACTED]:

1) avant la vente, des abreuvoirs classiques vont être installés dans la majorité des parcs. Ces abreuvoirs seront en fonction de avril à novembre en dehors des périodes de gel. Les animaux auront ainsi l'accès à l'eau durant la période d'attente avant la vente.

pour la période de gel, [REDACTED] veut installer un système de fil chauffant dans le grand abreuvoir qui est dans les grands parcs après la vente. Les animaux qui entrent en cours de journée du côté pré-vente seront dirigés vers ces parcs. Après l'encan des veaux, au moment de débiter l'encan des vaches, les animaux reviendront du côté avant la vente pour un minimum de temps avant d'être encantés et retournés dans les parcs avec de l'eau.

2) Après la vente, le grand abreuvoir en long déjà présent dans les grands parcs, sera équipé d'un fil chauffant, en fonction durant les périodes de gel.

AUTRES CONSTATATIONS No 12 281

installation d'abreuvoir

[REDACTED] veut installer plus d'abreuvoirs pour les animaux dans son établissement. Je fais une visite en dehors des heures d'encan pour voir avec lui les possibilités.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

« Pour de plus amples informations concernant les mesures de prévention de la COVID-19 dans votre milieu de travail, veuillez consulter la trousse d'outils COVID-19 disponible au www.cnesst.gouv.qc.ca ou composer le 1-844-838-0808. »

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, LEVIS, G6V9L4, (Québec)

Téléphone: 418 834-6740 [REDACTED]

Télécopieur: 418 834-6765

Courriel :

Un exemplaire de cet acte a été expédié par courriel à Encan La Guadeloupe, [REDACTED]

Fait à LÉVIS ce 2021-08-05

Signature : [REDACTED]



Date: 2021-04-21

Heure d'arrivée: 13:15

Numéro du rapport d'inspection: 3323131
Raison de la visite: visite bien-être animal (20)

Exploitant: MARCHE D'ANIMAUX VIVANTS VEILLEUX & FRERES INC.

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 1287 14E AVENUE, LA GUADELOUPE, G0M1G0, (Québec)

Numéro de dossier: 747728 - 1

Numéro spécifique: EA-005

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

REMARQUES

Inspection accompagnée de [REDACTED], pour vérifier les soins accordés aux bovins en attente de transport vers l'abattoir.

Présence de 15 bovins laitiers adultes c'est bovins sont à l'encan depuis le 19 avril, selon [REDACTED] les bovins doivent être transportés vers un abattoir en après-midi, ils ont accès à de l'eau et du foin.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

« Pour de plus amples informations concernant les mesures de prévention de la COVID-19 dans votre milieu de travail, veuillez consulter la trousse d'outils COVID-19 disponible au www.cnesst.gouv.qc.ca ou composer le 1-844-838-0808. »

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 675, ROUTE CAMERON, SAINTE-MARIE, G6E3V7, (Québec)

Téléphone: 418 386-8191 [REDACTED]

Télécopieur: 418 386-8099

Courriel : [REDACTED]

Un exemplaire de cet acte a été expédié par la poste à Marché d'animaux Veilleux, La Guadeloupe

Fait à **SAINTE-MARIE** ce 2021-04-21

Signature : [REDACTED]



Date: 2021-04-19

Heure d'arrivée: 16:15

Numéro du rapport d'inspection: 3322105
Raison de la visite: visite bien-être animal (20)

Exploitant: MARCHE D'ANIMAUX VIVANTS VEILLEUX & FRERES INC.

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 1287 14E AVENUE, LA GUADELOUPE, G0M1G0, (Québec)

Numéro de dossier: 747728 - 1

Numéro spécifique: EA-005

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Mettre en tout temps de l'eau à la disposition des animaux et la renouveler régulièrement.	Non-Conforme / Équipement absent / Aucun équipement / la majorité des bovins n'ont pas accès à de l'eau
2	Contenir les animaux à l'aide d'installations appropriées afin d'éviter qu'ils ne s'échappent ou qu'ils ne soient blessés.	
3	Offrir un espace suffisant pour que tous les animaux puissent se coucher simultanément à l'abri et au sec, selon les règles généralement reconnues.	Non-Conforme / Clôture, barrière ou séparation incorrecte / Les parcs extérieurs comportent des barrières mal placées, des broches qui dépassent, des barrières renversée, il y a des grosses roches dans les corridors d'accès. Non-Conforme / Densité d'animaux trop élevée / certains parcs extérieur sont trop tassés.
4	Entretenir correctement les bâtiments afin d'assurer la sécurité et le bien-être des animaux.	
5	Offrir un espace suffisant pour que tous les animaux puissent se coucher simultanément à l'abri et au sec, selon les règles généralement reconnues.	Non-Conforme / Densité d'animaux trop élevée / plusieurs parcs sont surchargés. Non-Conforme / Mauvais entretien des installations ou conception inadéquate / il y a des barrières renversées au sol, comportant des broches, dans le parc d'un taureau

REMARQUES

- Visite d'évaluation du bien-être animal et de la traçabilité par [REDACTED], vétérinaire et [REDACTED], inspecteur.

- Les parcs extérieurs doivent être bien entretenus si vous voulez y mettre des animaux. Il y a des broches mal attachées, des barrières tombées avec des broches et des clous, des barrières mal placées qui nuisent aux animaux. Les corridors extérieurs

ont aussi de grosses roches qui peuvent les blesser. Vous devez faire l'entretien de ces parcs avant de les utiliser à nouveau. Un avis de non-conformité est rédigé à ce sujet.

- Les animaux doivent avoir accès à de l'eau en tout temps. Il y a seulement quelques parcs avant la vente qui ont des abreuvoirs. Les parcs extérieurs n'ont pas d'abreuvoir.

- Si les animaux doivent être nourris s'ils demeurent à l'encan le lendemain.

- Il y a entassement des animaux dans plusieurs parcs. Vous devez vous assurer que les animaux ont suffisamment d'espace pour se mouvoir et se coucher.

AVIS DE NON-CONFORMITÉ No 1033733

En vertu de la loi : Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal	Amende minimale
Article : 5 al.1(2)	5000
5. Le propriétaire ou la personne ayant la garde d'un animal doit s'assurer que le bien-être ou la sécurité de l'animal n'est pas compromis. Le bien-être ou la sécurité d'un animal est présumé compromis lorsqu'il ne reçoit pas les soins propres à ses impératifs biologiques. Ces soins comprennent notamment que l'animal: 1° ait accès à une quantité suffisante et de qualité convenable d'eau et de nourriture; 2° soit gardé dans un lieu salubre, propre, convenable, suffisamment espacé et éclairé et dont l'aménagement ou l'utilisation des installations n'est pas susceptible d'affecter son bien-être ou sa sécurité; 3° ait l'occasion de se mouvoir suffisamment; 4° obtienne la protection nécessaire contre la chaleur ou le froid excessifs, ainsi que contre les intempéries; 5° soit transporté convenablement dans un véhicule approprié; 6° reçoive les soins nécessaires lorsqu'il est blessé, malade ou souffrant; 7° ne soit soumis à aucun abus ou mauvais traitement pouvant affecter sa santé; Pour l'application du paragraphe 1° du premier alinéa, la neige et la glace ne sont pas de l'eau. Dans les circonstances, nous vous avisons de vous conformer immédiatement aux articles de la Loi , du règlement ou de l'ordonnance ci-dessus. À défaut de ce faire, le ministère prendra les mesures qui s'imposent et ce, sans autre avis.	

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

« Pour de plus amples informations concernant les mesures de prévention de la COVID-19 dans votre milieu de travail, veuillez consulter la trousse d'outils COVID-19 disponible au www.cnesst.gouv.qc.ca ou composer le 1-844-838-0808. »

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]
Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, G6V9L4
Téléphone: 418 834-6740 [REDACTED]
Télécopieur: 418 834-6765
Courriel :

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2021-04-21

Signature : [REDACTED]

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3322105 a été remis à [REDACTED]
L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature : _____



Date: 2021-02-22

Heure d'arrivée: 16:30

Numéro du rapport d'inspection: 3305027
Raison de la visite: visite bien-être animal (20)

Exploitant: MARCHE D'ANIMAUX VIVANTS VEILLEUX & FRERES INC.

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 1287 14E AVENUE, LA GUADELOUPE, G0M1G0, (Québec)

Numéro de dossier: 747728 - 1

Numéro spécifique: EA-005

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Donner les soins de santé exigés par l'état des animaux, y compris l'euthanasie s'il y a lieu.	Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / [REDACTED] écoulement vaginal rouge Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / [REDACTED], blessure avec galle fesse droite Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / [REDACTED], boiterie importante patte avant gauche
2	Offrir un espace suffisant pour que tous les animaux puissent se coucher simultanément à l'abri et au sec, selon les règles généralement reconnues.	Non-Conforme / Densité d'animaux trop élevée / 3 parcs contiennent 15-16 vaches.

TRAÇABILITÉ DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Vérification des renseignements transmis au gestionnaire de la banque de données se rapportant aux numéros d'identification suivants.	Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / veau non-vendu / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / veau non-vendu / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / veau non-vendu / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / veau vendu / [REDACTED]

REMARQUES

- Évaluation du bien-être animal et de la traçabilité par [REDACTED], vétérinaire et [REDACTED], inspecteur.
- Dans les parcs, les animaux doivent avoir assez de place pour se coucher tous en même temps. Les parcs qui contiennent 15-16 vaches sont trop pleins.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

« Pour de plus amples informations concernant les mesures de prévention de la COVID-19 dans votre milieu de travail, veuillez consulter la trousse d'outils COVID-19 disponible au www.cnesst.gouv.qc.ca ou composer le 1-844-838-0808. »

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, G6V9L4

Téléphone: 418 834-6740 [REDACTED]

Télécopieur: 418 834-6765

Courriel :

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2021-03-01

Signature : [REDACTED]

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3305027 a été remis à [REDACTED]

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature : _____



Date: 2020-11-09

Heure d'arrivée: 14:30

Numéro du rapport d'inspection: 3273041
Raison de la visite: visite bien-être animal (20)

Exploitant: MARCHE D'ANIMAUX VIVANTS VEILLEUX & FRERES INC.

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 1287 14E AVENUE, LA GUADELOUPE, G0M1G0, (Québec)

Numéro de dossier: 747728 - 1

Numéro spécifique: EA-005

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

TRAÇABILITÉ DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Vérification des renseignements transmis au gestionnaire de la banque de données se rapportant aux numéros d'identification suivants.	Lecture électronique / Bovin / veau non-vendu / [REDACTED] Lecture électronique / Bovin / veau non-vendu / [REDACTED]

REMARQUES

- Le 21 septembre 2020, la vache [REDACTED] a été débarquée à l'encan, vendue dans le ring et embarquée par l'acheteur à destination de l'abattoir Cliche. Cette vache était non-transportable. Les lésions présentes à l'abattoir témoignent d'une condition sévère et chronique.
- Les animaux non-transportable ne doivent pas être débarqués et vendus à l'encan. Ils doivent être euthanasiés à l'arrivée, dans le camion ou sur le quai de débarquement selon la condition de l'animal. Un avis de non-conformité vous est remis avec le présent rapport pour la vache [REDACTED] qui a transité par votre encan le 21 septembre 2020.
- Évaluation du bien-être animal et de la traçabilité par [REDACTED], vétérinaire et [REDACTED], inspecteur.
- Des registres de récupération sont consultés.

AVIS DE NON-CONFORMITÉ No 1029333

En vertu de la loi : Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal	Amende minimale
Article : 11 al.2	5000
Article : 11 al.1	5000

11. Il est interdit, lors d'une vente aux enchères ou dans un centre de rassemblement d'animaux, de débarquer d'un véhicule ou de permettre le débarquement d'un animal de race bovine, équine, porcine, ovine ou caprine qui, notamment en raison d'une infirmité, d'une maladie, d'une blessure ou de la fatigue, est incapable de se tenir debout ou souffre indûment.

Il est également interdit d'accepter ou de permettre l'acceptation d'un tel animal pour ces mêmes fins dans un établissement servant à la vente aux enchères ou dans un centre de rassemblement.

L'exploitant d'un lieu visé au deuxième alinéa doit sans délai aviser le ministre de tout refus d'un animal visé au premier alinéa et lui fournir les renseignements qu'il demande à ce sujet.

Pour l'application du présent article, on entend par «centre de rassemblement» un lieu où sont rassemblés des animaux en vue de leur expédition, par quelque moyen de transport, vers un autre lieu.

2015, c. 35, a. 7.

Dans les circonstances, nous vous avisons de vous conformer immédiatement aux articles de la Loi , du règlement ou de l'ordonnance ci-dessus. À défaut de ce faire, le ministère prendra les mesures qui s'imposent et ce, sans autre avis.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, G6V9L4

Téléphone: 418 834-6740 [REDACTED]

Télécopieur: 418 834-6765

Courriel :

Un exemplaire de cet acte a été expédié par courriel à Brigitte Veilleux-Encan La Guadeloupe, Marche anim.Veilleux & F <[REDACTED]>

Fait à LÉVIS ce 2020-11-10

Signature : [REDACTED]



Date: 2019-11-25

Heure d'arrivée: 18:00

Numéro du rapport d'inspection: 2884206

Raison de la visite: Bien-être animal (20)

Exploitant: MARCHE D'ANIMAUX VIVANTS VEILLEUX & FRERES INC.

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 1287 14E AVENUE, LA GUADELOUPE, G0M1G0, (Québec)

Numéro de dossier: 747728 - 1

Numéro spécifique: EA-005

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

REMARQUES

- Évaluation du bien-être animal et de la traçabilité par [REDACTED], vétérinaire et [REDACTED], inspecteur.
- Les informations sur une formation sur l'euthanasie des bovins à l'aide du percuteur vous a été transmis par courriel.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, LEVIS, G6V9L4, (Québec)

Téléphone: 418 834-6740 [REDACTED]

Télécopieur: 418 834-6765

Courriel :

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2019-12-02

Signature : [REDACTED]

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 2884206 a été remis à [REDACTED]

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature :



Date: 2021-02-17

Heure d'arrivée: 14:00

Numéro du rapport d'inspection: 3303721
Raison de la visite: visite bien-être animal (20)

Exploitant: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.)

Établissement: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.) MARCHÉ D'ANIMAUX DE L'EST-ST-ISIDORE

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 2020 RANG DE LA RIVIERE, SAINT-ISIDORE, G0S2S0, (Québec)

Numéro de dossier: 1458913 - 6

Numéro spécifique: EA-030

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Donner les soins de santé exigés par l'état des animaux, y compris l'euthanasie s'il y a lieu.	Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / [REDACTED] vache non-vendu, maigre, yeux creux à euthanasier Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / [REDACTED] vache qui ne se lève pas avant la vente, euthanasié Non-Conforme / Animal moribond / Bovins laitiers / [REDACTED] vache moribonde, en décubitus latéral, euthanasie rapide demandée

REMARQUES

- Visite d'évaluation du bien-être animal et de la traçabilité par [REDACTED], vétérinaire et [REDACTED], inspecteur.
- Les vaches moribondes doivent être euthanasiées rapidement.
- Les employés doivent suivre les consignes demandées par l'inspection.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

« Pour de plus amples informations concernant les mesures de prévention de la COVID-19 dans votre milieu de travail, veuillez consulter la trousse d'outils COVID-19 disponible au www.cnesst.gouv.qc.ca ou composer le 1-844-838-0808. »

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, G6V9L4

Téléphone: 418 834-6740 [REDACTED]

Télécopieur: 418 834-6765

Courriel :

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2021-02-17

Signature : [REDACTED]

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3303721 a été remis à [REDACTED]

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature : _____



Date: 2021-01-27

Heure d'arrivée: 14:00

Numéro du rapport d'inspection: 3296613
Raison de la visite: visite bien-être animal (20)

Exploitant: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.)

Établissement: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.) MARCHÉ D'ANIMAUX DE L'EST-ST-ISIDORE

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 2020 RANG DE LA RIVIERE, SAINT-ISIDORE, G0S2S0, (Québec)

Numéro de dossier: 1458913 - 6

Numéro spécifique: EA-030

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Donner les soins de santé exigés par l'état des animaux, y compris l'euthanasie s'il y a lieu.	Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / [REDACTED] dos rond, faiblesse aux pattes arrières, respiration rapide Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / [REDACTED] ne se lève pas, euthanasiée

REMARQUES

- Évaluation du bien-être animal et de la traçabilité par [REDACTED], vétérinaire et [REDACTED] inspecteur.
- La vache qui ne se levait pas a été euthanasiée par l'employé de Récupération Fortier à l'aide d'une arme à feu.
- la vache non-vendu [REDACTED] est reprise par son propriétaire [REDACTED]. Elle sera abattue demain chez Cliche selon lui. Elle est transportable bien que fragilisée.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

« Pour de plus amples informations concernant les mesures de prévention de la COVID-19 dans votre milieu de travail, veuillez consulter la trousse d'outils COVID-19 disponible au www.cnesst.gouv.qc.ca ou composer le 1-844-838-0808. »

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, G6V9L4

Téléphone: 418 834-6740 [REDACTED]

Télécopieur: 418 834-6765

Courriel :

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2021-01-27

Signature : [REDACTED]

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3296613 a été remis à [REDACTED]

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature : _____



Date: 2020-12-02

Heure d'arrivée: 14:15

Numéro du rapport d'inspection: 3281485
Raison de la visite: visite bien-être animal (20)

Exploitant: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.)

Établissement: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.) MARCHÉ D'ANIMAUX DE L'EST-ST-ISIDORE

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 2020 RANG DE LA RIVIERE, SAINT-ISIDORE, G0S2S0, (Québec)

Numéro de dossier: 1458913 - 6

Numéro spécifique: EA-030

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Donner les soins de santé exigés par l'état des animaux, y compris l'euthanasie s'il y a lieu.	Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / [REDACTED] non-vendu, boiterie patte avant g Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / [REDACTED] non-vendu, Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / [REDACTED] non-vendu, maigre
2	Éliminer tous les débris, déchets ou objets susceptibles de blesser les animaux.	Non-Conforme / Présence de débris, de déchets ou d'objets dangereux / sacs de plastique dans le parc avec les moutons

REMARQUES

- Évaluation du bien-être animal et de la traçabilité par [REDACTED], vétérinaire et [REDACTED], inspecteur.
 - Des moutons dans un parc avaient accès à des sacs de plastique vide. Nous avons demandé de les enlever.
 - Voici un extrait du code des bonnes pratiques d'élevage de bovin sur l'euthanasie. Il y est dit que pour assurer une euthanasie, la percussion au pistolet percuteur DOIT être suivi d'une saignée (au cou ou au cœur)
- À un moment ou à un autre, les producteurs laitiers sont confrontés à des situations où un animal a peu de chance de réagir aux traitements, auquel cas il doit être euthanasié à la ferme. Ils leur incombent de prendre la bonne décision au sujet de l'euthanasie.
- L'euthanasie est la mise à mort sans cruauté d'un animal. La méthode utilisée doit être rapide, elle doit infliger le moins de douleur et d'angoisse possible à l'animal et doit être effectuée correctement, selon les pratiques reconnues dans l'industrie. Voir l'Annexe J - L'euthanasie des bovins pour plus d'information.

Les méthodes suivantes sont les seules méthodes actuellement considérées acceptables pour l'euthanasie des bovins à la ferme :

- balle de carabine (calibre .22 pour les veaux, .22 magnum/high powered rifle (long canon rayé) pour les taures matures, les vaches et les taureaux)
- pistolet à cheville pénétrante - suivi d'une saignée ou d'une ponction cardiaque
- pistolet à cheville non pénétrante - suivie d'une saignée (ne convient pas aux bovins adultes)
- injection de barbituriques et d'autres médicaments (injection réalisée par un vétérinaire agréé).

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

« Pour de plus amples informations concernant les mesures de prévention de la COVID-19 dans votre milieu de travail, veuillez consulter la trousse d'outils COVID-19 disponible au www.cnesst.gouv.qc.ca ou composer le 1-844-838-0808. »

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]
Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, G6V9L4
Téléphone: 418 834-6740 [REDACTED]
Télécopieur: 418 834-6765
Courriel :

Un exemplaire de cet acte a été expédié par courriel à Encan St-Isidore, [REDACTED]
Fait à LÉVIS ce 2020-12-04

Signature : [REDACTED]



Date: 2020-11-18

Heure d'arrivée: 14:00

Numéro du rapport d'inspection: 3276425
Raison de la visite: visite bien-être animal (20)

Exploitant: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.)

Établissement: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.) MARCHÉ D'ANIMAUX DE L'EST-ST-ISIDORE

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 2020 RANG DE LA RIVIERE, SAINT-ISIDORE, G0S2S0, (Québec)

Numéro de dossier: 1458913 - 6

Numéro spécifique: EA-030

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Donner les soins de santé exigés par l'état des animaux, y compris l'euthanasie s'il y a lieu.	Non-Conforme / Animal moribond / Bovins laitiers / [REDACTED] ne se lève plus dans la balance, percuté sur place mais pas saignée au cœur puis tirée tout de suite par le cou avec le bobcat sur une distance d'au moins 100 m. J'ai constaté que le cœur battait encore lorsque vache a été déposée.

TRAÇABILITÉ DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Vérification des renseignements transmis au gestionnaire de la banque de données se rapportant aux numéros d'identification suivants.	Lecture électronique / Bovin / non vendu / [REDACTED] Lecture électronique / Bovin / non vendu / [REDACTED] Lecture électronique / Bovin / non vendu / [REDACTED]

REMARQUES

- Visite d'évaluation du bien-être animal et de la traçabilité par [REDACTED], vétérinaire et [REDACTED], inspecteur.

- Vous devez vous assurer que les animaux euthanasiés sont bien insensibilisés puis saignés (au cœur ou au cou) pour assurer une mort rapide. Les animaux ne peuvent pas être déplacés avant d'être mort. Vous devez vous assurer de vérifier les signes vitaux avant de les déplacer. Un couteau bien aiguisé doit être utilisé pour la saignée au cœur.

- Nous avons discuté avec [REDACTED] et [REDACTED] du point précédant lorsque nous avons constaté que la vache [REDACTED] avait été déplacée sans qu'ils se soient assurés qu'elle était morte.

- [REDACTED] sont aussi avertis de la situation.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, G6V9L4

Téléphone: 418 834-6740 [REDACTED]

Télécopieur: 418 834-6765

Courriel :

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2020-11-18

Signature : [REDACTED]

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3276425 a été remis à [REDACTED]

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature : _____



Date: 2020-11-04

Heure d'arrivée: 14:30

Numéro du rapport d'inspection: 3271921
Raison de la visite: visite bien-être animal (20)

Exploitant: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.)

Établissement: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.) MARCHÉ D'ANIMAUX DE L'EST-ST-ISIDORE

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 2020 RANG DE LA RIVIERE, SAINT-ISIDORE, G0S2S0, (Québec)

Numéro de dossier: 1458913 - 6

Numéro spécifique: EA-030

Loi sur la transformation des produits marins (RLRQ, chapitre T-11.01)

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Donner les soins de santé exigés par l'état des animaux, y compris l'euthanasie s'il y a lieu.	Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / [REDACTED] à euthanasier si non-vendu Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / [REDACTED] maigre, sale boiterie patte arrière droite

REMARQUES

- 1) une vache, [REDACTED] est morte euthanasiée dans la remise à fumier. Elle a été percutée au front et en arrière de la tête. Elle n'a pas eu de tamponnade cardiaque (saignée au cœur). Des photos ont été prises du cadavre.
- 2) le protocole d'euthanasie demande une mort sans douleur et rapide. La percussion doit être fait sur le front et non à l'arrière de la tête. La percussion doit être suivi de la tamponnade cardiaque pour assurer une mort rapide.
- 3) Vous devez vous assurer que le personnel est bien formé et respecte le protocole.

AVIS DE NON-CONFORMITÉ No 1029237

En vertu de la loi : Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal	Amende minimale
Article : 12 al.1	5000
12. Lorsqu'un animal est abattu ou euthanasié, son propriétaire, la personne en ayant la garde ou la personne qui effectue l'abattage ou l'euthanasie de l'animal doit s'assurer que les circonstances entourant l'acte ainsi que la méthode employée ne soient pas	

cruelles et qu'elles minimisent la douleur et l'anxiété chez l'animal. La méthode employée doit produire une perte de sensibilité rapide, suivie d'une mort prompte. La méthode ne doit pas permettre le retour à la sensibilité de l'animal avant sa mort.

La personne qui effectue l'abattage ou l'euthanasie de l'animal doit également constater l'absence de signes vitaux immédiatement après l'avoir effectué.

2015, c. 35, a. 7.

Dans les circonstances, nous vous avisons de vous conformer immédiatement aux articles de la Loi , du règlement ou de l'ordonnance ci-dessus. À défaut de ce faire, le ministère prendra les mesures qui s'imposent et ce, sans autre avis.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, G6V9L4

Téléphone: 418 834-6740 [REDACTED]

Télécopieur: 418 834-6765

Courriel :

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2020-11-04

Signature : [REDACTED]

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3271921 a été remis à [REDACTED]

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature : _____



Date: 2020-10-22

Heure d'arrivée: 07:00

Numéro du rapport d'inspection: 3267899
Raison de la visite: visite bien-être animal (20)

Exploitant: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.)

Établissement: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.) MARCHÉ D'ANIMAUX DE L'EST-ST-ISIDORE

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 2020 RANG DE LA RIVIERE, SAINT-ISIDORE, G0S2S0, (Québec)

Numéro de dossier: 1458913 - 6

Numéro spécifique: EA-030

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Donner les soins de santé exigés par l'état des animaux, y compris l'euthanasie s'il y a lieu.	Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / [REDACTED] ne se lève pas seule, maigre, yeux creux, à euthanasier
2	Mettre en tout temps de l'eau à la disposition des animaux et la renouveler régulièrement.	Non-Conforme / Absence d'eau / abreuvoir / une barrière s'est refermée dans un parc (D'Anjou 10), une partie des animaux n'ont pas accès à l'abreuvoir

TRAÇABILITÉ DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Vérification des renseignements transmis au gestionnaire de la banque de données se rapportant aux numéros d'identification suivants.	Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / à euthanasier / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / à euthanasier / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / à euthanasier / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / veau à euthanasier non-vendu / [REDACTED]

REMARQUES

-Visite d'évaluation du bien-être animal et de la traçabilité par [REDACTED], vétérinaire et [REDACTED], inspecteur.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, G6V9L4

Téléphone: 418 834-6740 [REDACTED]

Télécopieur: 418 834-6765

Courriel :

Un exemplaire de cet acte a été expédié par courriel à Encan St-Isidore, Marché d'Animaux de l'Est

Fait à LEVIS ce 2020-10-23

Signature : [REDACTED]



Date: 2020-09-30

Heure d'arrivée: 14:00

Numéro du rapport d'inspection: 2884242
Raison de la visite: visite bien-être animal (20)

Exploitant: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.)

Établissement: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.) MARCHÉ D'ANIMAUX DE L'EST-ST-ISIDORE

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 2020 RANG DE LA RIVIERE, SAINT-ISIDORE, G0S2S0, (Québec)

Numéro de dossier: 1458913 - 6

Numéro spécifique: EA-030

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Donner les soins de santé exigés par l'état des animaux, y compris l'euthanasie s'il y a lieu.	Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / les veaux non-vendus et euthanasiés sont percutes mais ne sont pas saignés au coeur (tamponnade cardiaque)

TRAÇABILITÉ DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Vérification des renseignements transmis au gestionnaire de la banque de données se rapportant aux numéros d'identification suivants.	Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / taureau de passage / [REDACTED]

REMARQUES

- Visite d'inspection du bien-être animal et de la traçabilité par [REDACTED], vétérinaire et [REDACTED], inspecteur.
- Des abreuvoirs chauffants sont posés dans quelques parcs de l'étable des veaux. L'alimentation en eau n'est pas encore installée.
- Les abreuvoirs chauffant, posés à l'hiver 2020 dans l'étable des vaches, sont maintenant fonctionnels.
- IL EST IMPORTANT QUE LES VEAUX QUI SONT EUTHANASIÉS SOIENT SAIGNÉS AU COEUR (TAMPONNADE CARDIAQUE) APRÈS AVOIR ÉTÉ PERCUTÉS. VOUS DEVEZ VOUS ASSURER QUE VOS EMPLOYÉS SUIVENT CES DIRETIVES.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, G6V9L4

Téléphone: 418 834-6740 [REDACTED]

Télécopieur: 418 834-6765

Courriel :

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2020-10-02

Signature : [REDACTED]

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 2884242 a été remis à [REDACTED]

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature : _____



Date: 2020-06-11

Heure d'arrivée: 08:45

Numéro du rapport d'inspection: 3233197
Raison de la visite: visite bien-être animal (20)

Exploitant: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.)

Établissement: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.) MARCHÉ D'ANIMAUX DE L'EST-ST-ISIDORE

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 2020 RANG DE LA RIVIERE, SAINT-ISIDORE, G0S2S0, (Québec)

Numéro de dossier: 1458913 - 6

Numéro spécifique: EA-030

ACCOMMODEMENT MSSS-COVID

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Fournir une quantité suffisante de litière propre et sèche.	Non-Conforme / Accumulation de fumier / litière insuffisante pour les parcs des bovins en attente de transport

REMARQUES

Inspection en compagnie de [REDACTED] mv du MAPAQ.

Vérification de l'accès à l'eau pour les bovins en attente de transport.

Il est prioritaire de terminer les installations des abreuvoirs dans les parcs pour les bovins.

Promotion de la prévention et sensibilisation de la santé et de la sécurité des travailleurs effectuées. Une grille de vérification a été complétée et acheminée à la CNESST.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]
Adresse: 675, ROUTE CAMERON, SAINTE-MARIE, G6E3V7, (Québec)
Téléphone: 418 386-8191 [REDACTED]
Télécopieur: 418 386-8099
Courriel : [REDACTED]

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2020-06-11

Signature : [REDACTED]

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3233197 a été remis à la réception

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature :

Covid 19



Date: 2020-03-03

Heure d'arrivée: 14:00

Numéro du rapport d'inspection: 2884222

Raison de la visite: Bien-être animal (20)

Exploitant: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.)

Établissement: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.) MARCHE D'ANIMAUX DE L'EST-ST-ISIDORE

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 2020 RANG DE LA RIVIERE, SAINT-ISIDORE, G0S2S0, (Québec)

Numéro de dossier: 1458913 - 6

Numéro spécifique: EA-030

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Mettre en tout temps de l'eau à la disposition des animaux et la renouveler régulièrement.	Non-Conforme / Absence d'eau / Aucun équipement / 2 taureaux dans les entre-deux n'ont pas d'eau. Ils sont dans les entre-deux depuis hier après-midi. Non-Conforme / Absence d'eau / Aucun équipement / 2 vaches dans les parcs le long du mur avant la vente n'ont pas d'eau
2	Aménager une aire de repos propre et sèche susceptible d'accueillir tous les animaux en même temps.	Non-Conforme / Accumulation de fumier / certains parcs de bovins, en attente de chargement, ont une accumulation de litière

TRAÇABILITÉ DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Vérification des renseignements transmis au gestionnaire de la banque de données se rapportant aux numéros d'identification suivants.	Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / taureau / [REDACTED]

REMARQUES

- Visite d'évaluation du bien-être animal et de la traçabilité par [REDACTED], vétérinaire et [REDACTED], inspecteur.

- Les animaux doivent avoir accès à de l'eau en tout temps. Les animaux qui arrivent la veille de l'encan doivent être mis dans des parcs avec des abreuvoirs chauffants. Les animaux vendus, en attente de transport, doivent être dans des parcs avec des abreuvoirs chauffants. Les taureaux doivent être mis dans des parcs avec des abreuvoirs, ils ne peuvent rester dans les entre-deux à la fin de la journée d'encan.

- 5 petits veaux naissants sont dans l'aire de réception de l'encan. Ces veaux sont de passage selon l'employé questionné.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, LEVIS, G6V9L4, (Québec)

Téléphone: 418 834-6740 [REDACTED]

Télécopieur: 418 834-6765

Courriel :

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2020-03-03

Signature : [REDACTED]

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 2884222 a été remis à sur le bureau

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature : _____



Date: 2020-02-28

Heure d'arrivée: 09:45

Numéro du rapport d'inspection: 2884218

Raison de la visite: Bien-être animal (20)

Exploitant: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.)

Établissement: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.) MARCHE D'ANIMAUX DE L'EST-ST-ISIDORE

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 2020 RANG DE LA RIVIERE, SAINT-ISIDORE, G0S2S0, (Québec)

Numéro de dossier: 1458913 - 6

Numéro spécifique: EA-030

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Mettre en tout temps de l'eau à la disposition des animaux et la renouveler régulièrement.	Non-Conforme / Absence d'eau / Aucun équipement / des vaches de réforme en attente dans un parc n'ont pas d'abreuvoir

TRAÇABILITÉ DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Vérification des renseignements transmis au gestionnaire de la banque de données se rapportant aux numéros d'identification suivants.	Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / petit veau croisé laitier dans un parc juste avant le ring des veaux / [REDACTED]

REMARQUES

- Visite d'évaluation du bien-être animal et de la traçabilité par [REDACTED], vétérinaire et [REDACTED], inspecteur.
- Les animaux qui restent à l'encan doivent avoir accès à de l'eau en tout temps. Ils doivent être mis dans des parcs avec abreuvoirs pour la durée de leur séjour à l'encan. Un petit veau laitier croisé est dans un parc prêt du ring des veaux # [REDACTED] son eau est gelé.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, LEVIS, G6V9L4, (Québec)

Téléphone: 418 834-6740 [REDACTED]

Télécopieur: 418 834-6765

Courriel :

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2020-02-28

Signature : [REDACTED]

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 2884218 a été remis à [REDACTED]

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature : _____



Date: 2020-02-12

Heure d'arrivée: 14:00

Numéro du rapport d'inspection: 2884214

Raison de la visite: Bien-être animal (20)

Exploitant: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.)

Établissement: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.) MARCHÉ D'ANIMAUX DE L'EST-ST-ISIDORE

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 2020 RANG DE LA RIVIERE, SAINT-ISIDORE, G0S2S0, (Québec)

Numéro de dossier: 1458913 - 6

Numéro spécifique: EA-030

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Donner les soins de santé exigés par l'état des animaux, y compris l'euthanasie s'il y a lieu.	Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / [REDACTED] maigre, yeux creux, ne veut pas se lever, respiration difficile, à euthanasier

REMARQUES

- Évaluation du bien-être animal et de la traçabilité par [REDACTED], vétérinaire et [REDACTED], inspecteur.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]
Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, LEVIS, G6V9L4, (Québec)
Téléphone: 418 834-6740 [REDACTED]
Télécopieur: 418 834-6765
Courriel :

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2020-02-12

Signature : [REDACTED]

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 2884214 a été remis à [REDACTED]
L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature : _____



Date: 2019-12-04

Heure d'arrivée: 14:00

Numéro du rapport d'inspection: 3173023

Raison de la visite: Bien-être animal (20)

Exploitant: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.)

Établissement: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.) MARCHÉ D'ANIMAUX DE L'EST-ST-ISIDORE

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 2020 RANG DE LA RIVIERE, SAINT-ISIDORE, G0S2S0, (Québec)

Numéro de dossier: 1458913 - 6

Numéro spécifique: EA-030

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Donner les soins de santé exigés par l'état des animaux, y compris l'euthanasie s'il y a lieu.	Non-Conforme / Allure générale anormale / [REDACTED] très maigre, boiterie sévère patte arrière gauche, dos rond, à euthanasier

TRAÇABILITÉ DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Vérification des renseignements transmis au gestionnaire de la banque de données se rapportant aux numéros d'identification suivants.	Lecture électronique / Bovin / de passage / [REDACTED] Lecture électronique / Bovin / de passage / [REDACTED] Lecture électronique / Bovin / de passage / [REDACTED] Lecture électronique / Bovin / de passage / [REDACTED] Lecture électronique / Bovin / de passage / [REDACTED]

REMARQUES

- Évaluation du bien-être animal et de la traçabilité par [REDACTED], vétérinaire, [REDACTED], vétérinaire et [REDACTED], inspecteur.

- Lors de la manipulation des animaux, l'usage de bâtons et autres instruments doivent être réduit le plus possible.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, LEVIS, G6V9L4, (Québec)

Téléphone: 418 834-6740 [REDACTED]

Télécopieur: 418 834-6765

Courriel :

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2019-12-04

Signature : [REDACTED]

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3173023 a été remis à [REDACTED]

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature : _____



Date: 2019-11-20

Heure d'arrivée: 14:00

Numéro du rapport d'inspection: 2807192

Raison de la visite: Bien-être animal (20)

Exploitant: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.)

Établissement: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.) MARCHÉ D'ANIMAUX DE L'EST-ST-ISIDORE

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 2020 RANG DE LA RIVIERE, SAINT-ISIDORE, G0S2S0, (Québec)

Numéro de dossier: 1458913 - 6

Numéro spécifique: EA-030

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Entretenir correctement les bâtiments afin d'assurer la sécurité et le bien-être des animaux.	Non-Conforme / Mauvais entretien des installations ou conception inadéquate / un tôle est brisée dans une porte ATQ et peut blesser les animaux qui y passent

TRAÇABILITÉ DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Vérification des renseignements transmis au gestionnaire de la banque de données se rapportant aux numéros d'identification suivants.	Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / vache euthanasiée / [REDACTED]

REMARQUES

La tôle brisée dans la porte ATQ doit être réparée rapidement.

[REDACTED] ont été rencontré pour discuter de l'euthanasie:

Euthanasie

- L'euthanasie doit procurer une mort rapide et sans douleur. L'utilisation du percuteur permet d'insensibiliser l'animal. La mort sera rapide si la saignée est utilisée en plus de la percussion. La saignée peut être au cou ou au cœur (tamponnade cardiaque).

La saignée est nécessaire au processus de mort rapide.

- L'animal euthanasié ne doit pas être déplacé avant que sa mort soit confirmée. Le cœur doit avoir cessé de battre (on peut le voir facilement pour les petits veaux laitiers), il ne doit pas avoir de respiration et les mouvements de l'animal doivent avoir cessé.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, LEVIS, G6V9L4, (Québec)

Téléphone: 418 834-6740 [REDACTED]

Télécopieur: 418 834-6765

Courriel :

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2019-11-20

Signature : [REDACTED]

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 2807192 a été remis à [REDACTED]

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature : _____



Date: 2019-10-30

Heure d'arrivée: 14:00

Numéro du rapport d'inspection: 2807188

Raison de la visite: Bien-être animal (20)

Exploitant: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.)

Établissement: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.) MARCHE D'ANIMAUX DE L'EST-ST-ISIDORE

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 2020 RANG DE LA RIVIERE, SAINT-ISIDORE, G0S2S0, (Québec)

Numéro de dossier: 1458913 - 6

Numéro spécifique: EA-030

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Donner les soins de santé exigés par l'état des animaux, y compris l'euthanasie s'il y a lieu.	Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / [REDACTED] non-vendu, force beaucoup, gros pis, à euthanasier Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / [REDACTED] non-vendu, boiterie sévère patte arrière gauche, à euthanasier Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / [REDACTED] non-vendu, couchée, yeux creux Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / [REDACTED] non-vendu, enflure sous menton et poitrail, boiterie patte arrière gauche Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / [REDACTED] non-vendu, couchée, yeux creux
2	Entretenir correctement les bâtiments afin d'assurer la sécurité et le bien-être des animaux.	Non-Conforme / Mauvais entretien des installations ou conception inadéquate / tôle qui dépasse dans une porte ATQ, déjà mentionné le 23 oct 2019.

TRAÇABILITÉ DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Vérification des renseignements transmis au gestionnaire de la banque de données se rapportant aux numéros d'identification suivants.	Lecture électronique / Bovin / gros veau holstein de passage / XXXXXXXXXX Lecture électronique / Bovin / gros veau holstein de passage / XXXXXXXXXX Lecture électronique / Bovin / gros veau holstein de passage / XXXXXXXXXX Lecture électronique / Bovin / gros veau holstein de passage / XXXXXXXXXX Lecture électronique / Bovin / gros veau holstein de passage / XXXXXXXXXX Lecture électronique / Bovin / gros veau holstein de passage / XXXXXXXXXX Lecture électronique / Bovin / gros veau holstein de passage / XXXXXXXXXX Lecture électronique / Bovin / gros veau holstein de passage / XXXXXXXXXX Lecture électronique / Bovin / vache holstein de passage / XXXXXXXXXX Lecture électronique / Bovin / vache holstein de passage / XXXXXXXXXX Lecture électronique / Bovin / vache holstein de passage / XXXXXXXXXX

REMARQUES

- Visite d'évaluation du bien-être animal et de la traçabilité par XXXXXXXXXX, vétérinaire et XXXXXXXXXX, inspecteur.
- Les vaches non-vendus seront tous euthanasiées.
- Nous avons assisté à l'euthanasie des veaux. Un nouveau percuteur a été acheté. Il est important de bien s'assurer que le percuteur est bien placé sur la tête de l'animal. Il faut prendre le temps de bien contentionner le veau avant de percuter. La tamponnade cardiaque (saignée au cœur) est recommandée lors de l'euthanasie pour assurer la mort rapide de l'animal. Les animaux euthanasiés ne devraient pas être déplacés avant d'être mort (le cœur a arrêté de battre et les mouvements réflexes ont cessés).

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: XXXXXXXXXX
 Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, LEVIS, G6V9L4, (Québec)

Téléphone: 418 834-6740 [REDACTED]

Télécopieur: 418 834-6765

Courriel :

Un exemplaire de cet acte a été expédié par courriel à Encan, Marché d'Animaux de l'Est

[REDACTED]
Fait à LÉVIS ce 2019-11-01

Signature : [REDACTED]



Date: 2019-10-23

Heure d'arrivée: 14:00

Numéro du rapport d'inspection: 2807186

Exploitant: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.)

Établissement: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.) MARCHÉ D'ANIMAUX DE L'EST-ST-ISIDORE

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 2020 RANG DE LA RIVIERE, SAINT-ISIDORE, G0S2S0, (Québec)

Raison de la visite : Bien-être animal (20)

Numéro de dossier: 1458913 - 6

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Donner les soins de santé exigés par l'état des animaux, y compris l'euthanasie s'il y a lieu.	Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / [REDACTED] très maigre, difficulté importante à respirer, à euthanasier
2	Entretenir correctement les bâtiments afin d'assurer la sécurité et le bien-être des animaux.	Non-Conforme / Mauvais entretien des installations ou conception inadéquate / une taule est pliée et dépasse dans une des portes ATQ.

TRAÇABILITÉ DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Vérification des renseignements transmis au gestionnaire de la banque de données se rapportant aux numéros d'identification suivants.	Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / de passage / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / de passage / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / veau naisant mis à part dans enclos avec ballo de rip / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / veau naisant mis à part dans enclos avec ballo de rip / [REDACTED]

REMARQUES

-Évaluation du bien-être animal et de la traçabilité par [REDACTED], vétérinaire et [REDACTED], inspecteur.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 5130, BOUL. GUILLAUME-COUTURE B.100, LEVIS, G6V9L4, (Québec)

Téléphone: 418 834-6740 [REDACTED]

Télécopieur: 418 834-6765

Courriel :

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2019-10-23

Signature : [REDACTED]

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 2807186 a été remis à [REDACTED]

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature : _____



Date: 2021-03-17

Heure d'arrivée: 14:00

Numéro du rapport d'inspection: 3312185

Raison de la visite: visite information (03)

Exploitant: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.)

Établissement: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.) ST-HYACINTHE

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 5110 RUE MARTINEAU, SAINT-HYACINTHE, J2R1T9, (Québec)

Numéro de dossier: 1458913 - 7

Numéro spécifique: EA-031

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29)

AUTRES CONSTATATIONS No 10 661

Visite d'information

Visite d'information concernant les achats de chèvres effectués le 8 mars dernier.

[REDACTED] mentionnent qu'aucune chèvres enceintes n'a été observées durant les achats. Habituellement, si le cas se présente, un registre est rempli et les animaux sont mis de côté en attente du propriétaire, afin qu'il récupère ses animaux.

Des transactions de vente/achats d'animaux s'effectuent dans le stationnement de l'édifice, par contre, [REDACTED] mentionne que ce qui se passe en dehors de sa bâtisse ne le regarde pas.

Chaque acheteurs doit avoir son propre transporteur, aucun transporteur n'ai attitré officiellement à l'encan de Saint-Hyacinthe.

Aucune déclaration de témoin concernant l'achat et la vente d'animaux dans le stationnement n'a été autorisée.

Des factures d'achat de l'abattoir BL et de l'abattoir Correia sont reçues et ajoutés en pièce jointe au rapport.

Des factures et les registres des achats et vente ainsi que la provenance des chèvres du 8 mars 2021 sont demandés par courriel à [REDACTED] et seront reçues d'ici quelques jours.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

« Pour de plus amples informations concernant les mesures de prévention de la COVID-19 dans votre milieu de travail, veuillez consulter la trousse d'outils COVID-19 disponible au www.cnesst.gouv.qc.ca ou composer le 1-844-838-0808. »

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 109, SAINT-CHARLES BUR. 1.01B, SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, J3B2C2, (Québec)

Téléphone: 450 357-1596 [REDACTED]

Télécopieur: 450 347-7296

Courriel : [REDACTED]

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2021-03-17

Signature : [REDACTED]

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3312185 a été remis à [REDACTED]

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature : _____



Date: 2021-03-15

Heure d'arrivée: 15:00

Numéro du rapport d'inspection: 3311461
Raison de la visite: visite bien-être animal (20)

Exploitant: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.)

Établissement: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.) ST-HYACINTHE

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 5110 RUE MARTINEAU, SAINT-HYACINTHE, J2R1T9, (Québec)

Numéro de dossier: 1458913 - 7

Numéro spécifique: EA-031

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Assurer l'entretien et donner les soins de base qu'exigent l'état des animaux et les besoins de l'espèce.	
2	Donner les soins de santé exigés par l'état des animaux, y compris l'euthanasie s'il y a lieu.	
3	Offrir un espace suffisant pour que tous les animaux puissent se coucher simultanément à l'abri et au sec, selon les règles généralement reconnues.	

REMARQUES

Journée d'encan du 15 Mars

Visite en compagnie de [REDACTED] inspecteur.

Beaucoup d'animaux dans les enclos. Présence d'entassement marqué dans les enclos situés le long des murs (104-105-106) et dans les enclos centraux. Employé secteur vente [REDACTED] avisé.

Un bélier (ATQ [REDACTED]) avec boiterie de non-appui au membre antérieur gauche : euthanasie demandé.

Vache laitière ATQ : [REDACTED] avec déplacements difficiles : onglons très longs aux membres postérieurs. Un suivi sera fait auprès de l'éleveur .

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

« Pour de plus amples informations concernant les mesures de prévention de la COVID-19 dans votre milieu de travail, veuillez consulter la trousse d'outils COVID-19 disponible au www.cnesst.gouv.qc.ca ou composer le 1-844-838-0808. »

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 1355, DANIEL-JOHNSON O. BUR 3300, SAINT-HYACINTHE, J2S8W7, (Québec)

Téléphone: 450 778-6517 [REDACTED]

Télécopieur: 450 778-6538

Courriel :

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2021-03-16

Signature : [REDACTED]

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3311461 a été remis à non remis

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature : _____



Date: 2020-09-16

Heure d'arrivée: 09:30

Numéro du rapport d'inspection: 3256729

Raison de la visite: visite enquête (09)

Exploitant: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.)

Établissement: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.) ST-HYACINTHE

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 5110 RUE MARTINEAU, SAINT-HYACINTHE, J2R1T9, (Québec)

Numéro de dossier: 1458913 - 7

Numéro spécifique: EA-031

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29)

REMARQUES

Perquisition #750-26-007139-202 accompagné de [REDACTED], inspectrice au MAPAQ et d'un technicien informatique. Nous nous sommes présenté comme étant des inspecteurs du MAPAQ, le mandat est expliqué et la mise en garde est lue à M. [REDACTED], responsable de l'encan de St-Hyacinthe. Une copie du mandat lui est remise.

-Le technicien informatique procède à une copie d'une facture de vente d'un ovin # [REDACTED] et des factures du mois de décembre 2019 qui n'était pas dans le dossier papier disponible sur place sur une clef USB placée dans une boîte.

-Nous procédons à la photocopie des factures de vente d'animaux entre l'encan et les abattoirs: Abattoir Correia Inc. et Abattoir Clément Poissant pour la période de 2019-12-01 et 2020-07-31. De plus, les copies de chèque de paiement pour chaque moi sont également photocopiés. Les papiers sont placés dans une boîte qui elle est placée dans des sacs de plastique refermé avec un nœud et un scellé #0067961 est apposé en présence de [REDACTED] adjointe comptable car [REDACTED] était occupé à l'encan.

Moi, [REDACTED] suis gardien des documents saisis lors de la perquisition.

Nous quittons l'abattoir à 12h10 après avoir remis une copie du procès-verbal de saisi à [REDACTED].

AUTRES CONSTATATIONS No 8 865

Perquisition avec saisie

Saisi de copies de factures des transactions entre Le Réseau encans Québec S.E.C.(Encan de Saint-Hyacinthe) et l'Abattoir Correia Inc. ainsi que L'Abattoir Clément Poissant pour la période entre 2019-12-01 et 2020-07-31. Également, copies de chèques au nom de l'Abattoir Correia Inc. et Abattoir Clément Poissant pour la même période. De plus, le technicien informatique a procédé à l'extraction et enregistrements sur une clef USB, de certaines factures concernant les deux abattoirs pour le mois de décembre 2019 qui ne se retrouvait pas dans le dossier physique. Enregistrement également de la facture de vente pour l'ovin portant le # [REDACTED]. Les copies ainsi que la clef USB sont placés dans un sac de plastique refermé et le scellé #0067961 a été apposé.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 1525, BOUL. SAINT-JOSEPH, BUR. 3.00, DRUMMONDVILLE, J2C2E9, (Québec)

Téléphone: 819 475-8506 [REDACTED]

Télécopieur: 819 475-8427

Courriel : [REDACTED]

Un exemplaire de cet acte a été expédié par la poste à [REDACTED], St-Hyacinthe

Fait à DRUMMONDVILLE ce 2020-09-21

Signature : [REDACTED]



Date: 2020-02-03

Heure d'arrivée: 09:45

Numéro du rapport d'inspection: 3187897

Raison de la visite: visite autres (99)

Exploitant: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.)

Établissement: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.) ST-HYACINTHE

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 5110 RUE MARTINEAU, SAINT-HYACINTHE, J2R1T9, (Québec)

Numéro de dossier: 1458913 - 7

Numéro spécifique: EA-031

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Donner les soins de santé exigés par l'état des animaux, y compris l'euthanasie s'il y a lieu.	Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / [REDACTED] fragilisé, transport adapté pour abattoir proche Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / [REDACTED] grande fragilisé, transport adapté abattoir proche ou euthanasie Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / [REDACTED] ne se lève pas, euthanasie à l'encan Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers / [REDACTED] reste couché lors de l'inspection, état à évaluer si elle se lève Non-Conforme / Allure générale anormale / Ovins / [REDACTED] non transportable, euthanasie à l'encan

TRAÇABILITÉ DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Vérification des renseignements transmis au gestionnaire de la banque de données se rapportant aux numéros d'identification suivants.	Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Ovin / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Ovin / [REDACTED]

REMARQUES

Inspection de l'encan d'animaux vivants accompagnée de la vétérinaire [REDACTED] et de l'inspecteur [REDACTED].
 Les animaux fragilisés ou non transportables sont isolés par le personnel de l'encan sans intervention de notre part.
 Discussion avec [REDACTED] concernant les animaux à euthanasier ou à transporter vers un abattoir proche sous inspection.
 Des suivis seront effectués avec les producteurs et les transporteurs.
 Les déclarations en lien avec les numéros ATQ inscrits sur le rapport seront vérifiés suite au délai réglementaire pour les effectuer.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 4260, BOUL. BOURQUE, SHERBROOKE, J1N2A5, (Québec)

Téléphone: 819 820-3011 [REDACTED]

Télécopieur: 819 820-3651

Courriel : [REDACTED]

Un exemplaire de cet acte a été expédié par courriel à [REDACTED]

Fait à SHERBROOKE ce 2020-02-07

Signature : [REDACTED]



Date: 2019-11-27

Heure d'arrivée: 14:30

Numéro du rapport d'inspection: 3170661

Raison de la visite: Bien-être animal (20)

Exploitant: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.)

Établissement: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.) ST-HYACINTHE

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 5110 RUE MARTINEAU, SAINT-HYACINTHE, J2R1T9, (Québec)

Numéro de dossier: 1458913 - 7

Numéro spécifique: EA-031

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29)

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Donner les soins de santé que nécessite l'état des animaux.	Non-Conforme / Allure générale anormale / Bovins laitiers

REMARQUES

-Vache fragilisée # [REDACTED] : vache rouge et blanche, parc # 323 identifié Yvan 4S (USA). Vache couchée geint de douleur. Lorsque debout, démarche difficile, douleur jarret MPg avec enflure, enflure carpe MAD. (Grande fragilisée limite non-transportable)

-Vache fragilisée # [REDACTED] : vache blanche maigre avec boiterie MPd.

Recommandation de ces 2 vaches d'aller directement à un abattoir inspecté. Abattoir proche. Pas d'exportation.

-Eau pour tous après la vente, sauf les taureaux dans les entre-deux #30. [REDACTED] nous dit ne pas avoir de plan pour installer des abreuvoirs dans ces entre-deux. Il nous dit que lorsque possible, ces taureaux sont mis dans un parc avec abreuvoir pour qu'ils s'abreuvent avant l'expédition. Lors de notre présence, nous voyons un commerçant sortir un taureau d'un entre-deux et le diriger vers sa remorque de transport, sans passer par un enclos avec abreuvoir.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 356, RUE PRINCIPALE, BUREAU 102, GRANBY, J2G2W6, (Québec)

Téléphone: 450 776-7103 [REDACTED]

Télécopieur: 450 776-7169

Courriel : [REDACTED]

Un exemplaire de cet acte a été expédié par courriel à [REDACTED]

Fait à GRANBY ce 2019-12-02

Signature :

[REDACTED]



Date: 2019-11-18

Heure d'arrivée: 13:00

Numéro du rapport d'inspection: 3138875

Raison de la visite: Bien-être animal (20)

Exploitant: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.)

Établissement: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.) ST-HYACINTHE

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 5110 RUE MARTINEAU, SAINT-HYACINTHE, J2R1T9, (Québec)

Numéro de dossier: 1458913 - 7

Numéro spécifique: EA-031

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

TRAÇABILITÉ DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Identifier conformément les animaux avec des étiquettes approuvées ou officielles sur les oreilles de l'animal.	Absence d'étiquettes d'identification / Animaux identifiés à l'arrivée par le personnels de l'encan . ANC aux éleveurs impliqués

REMARQUES

BEA :

-Quelques abreuvoirs sont encore gelées dans la section vendus .

Traçabilité :

- Consultation de la liste des lots d'animaux identifiés à la réception par le personnel.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 356, RUE PRINCIPALE, BUREAU 102, GRANBY, J2G2W6, (Québec)

Téléphone: 450 776-7103 [REDACTED]

Télécopieur: 450 776-7169

Courriel : [REDACTED]

Un exemplaire de cet acte a été expédié par courriel à [REDACTED]
Fait à GRANBY ce 2019-11-19

Signature :

[REDACTED]

Date: 2019-10-23

Heure d'arrivée: 13:00

Numéro du rapport d'inspection:3159417

Exploitant: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.)

Établissement: RESEAU ENCANS QUEBEC (S.E.C.) ST-HYACINTHE

Bannière: Sans objet

Responsible:

Adresse de l'établissement: 5110 RUE MARTINEAU, SAINT-HYACINTHE, J2R1T9, (Québec)

Raison de la visite : Bien-être animal (20)

Numéro de dossier: 1458913 - 7

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

TRAÇABILITÉ DES ANIMAUX		
No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Vérification des renseignements transmis au gestionnaire de la banque de données se rapportant aux numéros d'identification suivants.	Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / [REDACTED] Lecture de l'étiquette imprimée / Bovin / euthanasié sur place / [REDACTED]

REMARQUES
Inspection en lien avec le bien-être animal et la traçabilité. Présence de plus de 525 bovins ainsi que quelques porcs. Des abreuvoirs sont maintenant accessibles dans tous les enclos après la vente, à l'exception des 8 entre-deux pour les taureaux et les enclos pour les veaux laitiers quittant le soir même. Présence du cadavre de la vache # [REDACTED] dans le conteneur à l'extérieur du bâtiment. Selon les employés sur place, la

vache a été euthanasiée aujourd'hui.

La transmission des renseignements pour les #ATQ inscrits sur le rapport sera vérifié suite au délai réglementaire de transmission.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lorsqu'un prélèvement d'échantillons est réalisé pendant une visite d'inspection, les résultats qui en découlent vous seront communiqués seulement s'ils se révèlent non conformes aux critères analytiques établis.

Agissons ensemble dans la lutte au gaspillage alimentaire !

Pour en savoir plus visitez le : www.mapaq.gouv.qc.ca/gaspillage-alimentaire-conseils

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 4260, BOUL. BOURQUE, SHERBROOKE, J1N2A5, (Québec)

Téléphone: 819 820-3011 [REDACTED]

Télécopieur: 819 820-3651

Courriel : [REDACTED]

Un exemplaire de cet acte a été expédié par courriel à [REDACTED]

Fait à SHERBROOKE ce 2019-10-24

Signature : [REDACTED]